



HAL
open science

La production de rente de maïs à l'épreuve d'un usage différencié du foncier agricole chez les cacaoculteurs à Téhiri (Côte d'Ivoire)

Bi Vagbé Gethème Irie

► To cite this version:

Bi Vagbé Gethème Irie. La production de rente de maïs à l'épreuve d'un usage différencié du foncier agricole chez les cacaoculteurs à Téhiri (Côte d'Ivoire). *Revue Infundibulum Scientific*, 2023, 4, pp.560-570. <halshs-04268283>

HAL Id: halshs-04268283

<https://shs.hal.science/halshs-04268283v1>

Submitted on 6 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC 4.0 - Attribution - Non-commercial use - International License

Titre de l'article : La production de rente de maïs à l'épreuve d'un usage différencié du foncier agricole chez les cacaoculteurs à Téhiri (Côte d'Ivoire).

Bi Vagbé Gethème IRIE

Sociologue, Enseignant-Chercheur à l'Université de San Pedro, Côte d'Ivoire

iriegetheme@usp.edu.ci

00225 0709437028

Résumé

Ce texte résulte du questionnement des causes de l'échec d'un projet de production de rente de maïs par des cacaoculteurs à Téhiri, une localité de la Côte d'Ivoire et appartenant au département de Gagnoa, dans la région du Gôh. Ce projet de production de rente de maïs est présenté par les initiateurs comme une stratégie de diversification des sources de revenus des cacaoculteurs. Cependant, d'une étude menée de janvier 2017 à juin 2021, il ressort que la mise en œuvre de cette stratégie de diversification des sources de revenus est limitée par un usage différencié du foncier agricole dans la zone d'étude. En effet, découlant d'une recherche qualitative à posture inductive, les données de terrain permettent d'identifier deux axes d'analyse : 1) l'inscription de la production de maïs dans la temporalité de mise en jachère des parcelles de cacao comme ferment social de l'échec du projet de production de rente de maïs par les cacaoculteurs et 2) les pratiques locales de sécurisation foncière comme facteurs de l'échec du projet de production de rente de maïs par les cacaoculteurs.

Mots-clés : innovation, cacaoculteur, diversification des sources de revenu, sécurité foncière

Abstract

This text is the result of questioning the causes of the failure of a maize cash crop production project by cocoa farmers in Téhiri, a locality in Côte d'Ivoire and belonging to the department of Gagnoa, in the Gôh region. This maize cash crop project is presented by its initiators as a strategy to diversify the income sources of cocoa farmers. However, a study conducted from January 2017 to June 2021 revealed that the implementation of this income diversification strategy is limited by the differentiated use of agricultural land in the study area. Indeed, based on qualitative research with an inductive approach, the field data allows us to identify two areas of analysis: 1) the inclusion of maize production in the fallow period of cocoa plots as a social factor in the failure of the maize cash crop production project by cocoa farmers and 2) local practices for securing land as factors in the failure of the maize cash crop production project by cocoa farmers.

Keywords: innovation, cocoa farmer, diversification of income sources, land security

Introduction

La présente étude s'inscrit dans un contexte national de diversification des sources de revenus des cacaoculteurs. Ce contexte laisse entrevoir sur le plan social la vulnérabilité des paysans investis dans la production exclusive du cacao. Il faut noter que la culture du cacao se positionne comme une ressource stratégique de l'économie ivoirienne. Elle occupe sur le plan macroéconomique, 40 % des recettes d'exportation et soutient à environ 10 % la formation du Produit Intérieur Brut (PIB). Dans une perspective sociale, une proportion importante de la population tire profit des ressources financières produites par la culture du cacao. Et la Côte d'Ivoire demeure le premier producteur mondial de cacao depuis 1977 avec plus de 40 % de la production mondiale (Tano, 2008, Ruf, 2010).

En effet, ces résultats découlent de la jonction de divers paramètres en l'occurrence des mesures de prix mieux rémunérant qui motivaient les acteurs locaux à plus de production et des actions publiques en liaison avec la migration, instaurées dès le temps de la colonisation et maintenues par les acteurs étatiques ivoiriens post indépendance.

Les possibilités pour le migrant d'acquérir des lopins de terre agricole par la création de plantations, a accentué les déplacements en direction des zones forestières, jusqu'à occasionner la quasi-disparition des réserves forestières (Tano, 2008, Dorin, 2003). En conséquence, l'économie de la Côte d'Ivoire à partir de 1980 est sujette à des problématiques de diverses formes en lien avec la culture du cacao. La matérialisation de ces crises s'est traduite par « la dégradation des conditions de vie des cacaoculteurs, (...) les conflits fonciers ainsi que la baisse des prix d'achat aux producteurs » (Tano, 2008, p. 10).

En effet, « les déséquilibres qui s'observent et les prix qui se pratiquent sur les marchés mondiaux contribuent à détruire les économies agricoles, qui ne peuvent s'en protéger, et à plonger les paysanneries dans des crises profondes. » (Gnamian, 2008).

Ainsi, pour trouver une solution à la crise économique, les institutions internationales entre autres la Banque Mondiale (BM) et le Fonds Monétaire International (FMI) ont exigé des autorités ivoiriennes la réduction des dépenses publiques et la libéralisation des secteurs d'activité profondément affectés par la crise à travers des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) (Bamba et al., 1992, Gnamian, 2008, Tano, 2008).

Les exploitants agricoles devaient donc faire face au dérèglement étatique de la filière en matière d'appuis techniques et financiers. On a, dans cette optique, assisté dès la fin de l'année 1980, à la libéralisation de la filière cacao avec l'abandon par l'Etat des quotas d'exportation, de la commercialisation externe et du prix minimum garanti (Gnamian, 2008, Ruf, 2010).

L'objectif visé était d'améliorer les conditions de vie des producteurs en garantissant un fonctionnement transparent et autonome de la filière et en assurant la promotion des petites et moyennes entreprises et des coopératives exportatrices (Tano, 2008, p. 11).

Cependant, eu égard de fortes taxes prélevés sur la filière cacao par l'Etat, cet objectif escompté n'a pu être réalisé. Ainsi, les producteurs de cacao devraient s'organiser à l'effet d'améliorer leurs conditions de vie ; dans la mesure où la culture du cacao à elle seule n'est plus à même d'enranger un revenu annuel pouvant leur apporter une sécurité financière et une autosuffisance en alimentation (Colin & Ruf, 2011, Gnamian, 2008, Tano, 2008).

Dans cette dynamique, au niveau de la zone qui concerne cette étude à savoir Téhiri, une coopérative de vivrier a été créée sous l'initiative de responsables de coopérative de cacaoculteurs de la localité. Cette initiative vise à diversifier les sources de revenu des cacaoculteurs membres de ladite coopérative par la production de rente de maïs. Cependant, l'on note l'abandon dudit projet, occasionnant par ricochet la non-atteinte des objectifs fixés ; à savoir une production de rente de maïs pouvant occasionner un revenu annuel assez suffisant pour garantir une sécurité financière des cacaoculteurs.

Méthodologie

Inscrite dans une approche qualitative d'analyse du phénomène, cette étude est particulièrement inductive (Guillemette & Luckerhoff, 2009, Morse, 2007). Sur le plan méthodologique, elle s'appuie sur des données d'une enquête réalisée de janvier 2017 à juin 2021 dans la localité de Téhiri. Ces données ont été collectées à partir de recherche documentaire, d'observation et d'entretiens individuels. Les entretiens ont été réalisés auprès de trois catégories d'acteurs : a) la population experte constituée de chercheurs ayant porté des réflexions de type sociologique sur les leviers d'adoption des innovations, b) la population cible composée de cacaoculteurs de Téhiri ayant adhéré au projet de production de rente de maïs et c) la population témoin prenant en compte des

acteurs locaux n'ayant pas participé au projet mais pouvant produire des témoignages en liaison avec son déroulement. L'on a de ce fait interrogé 53 personnes au total: 49 cacaoculteurs résidant à Téhiri et 4 chercheurs à partir d'une approche par diversification interne et par saturation (Michelat, 1975). L'entretien a été structuré autour des thématiques suivantes : le profil sociodémographique des enquêtés, le lien entre non-adoption d'une innovation sociale et sécurité foncière, les représentations sociales associées au dit projet. S'agissant de l'observation, une grille a permis de classifier les pratiques culturelles, les différents types d'usage des parcelles agricoles et le calendrier agricole des cacaoculteurs. Le traitement des données s'est fait sur la base de l'analyse thématique de contenu, ce qui a permis de dégager diverses catégories analytiques.

Résultat : l'usage différencié du foncier agricole comme frein à la production de rente de maïs par les cacaoculteurs à Téhiri

Nous considérons dans le contexte de cette étude, la diversification des sources de revenu des cacaoculteurs par la production de rente de maïs comme une innovation sociale (Harrisson, 2012). En effet, le résultat principal qui découle de l'analyse des données postule le point suivant : le projet de production de rente de maïs par les cacaoculteurs à Téhiri est mis en échec par leur usage différencié du foncier agricole. Ce principal résultat se décline en deux axes d'analyse. D'une part, l'étude identifie l'inscription de la production de maïs dans la temporalité de mise en jachère des parcelles de cacao comme une barrière à la production de rente de maïs par les cacaoculteurs. D'autre part, l'on note que les pratiques locales de sécurisation foncière constituent des facteurs limitant la production de rente de maïs par les cacaoculteurs.

L'inscription de la production de maïs dans la temporalité de mise en jachère des parcelles de cacao : une barrière à la production de rente de maïs par les cacaoculteurs à Téhiri

L'analyse des données collectées sur le terrain montre que la culture du maïs est une pratique culturelle qui est historiquement inscrite dans la temporalité de mise en jachère et de fertilisation du sol. En effet, lors de la mise en jachère du sol, les paysans

permettent à leurs épouses d'occuper momentanément les parcelles de terre. Quitte à restituer les parcelles quand le besoin d'y développer des vergers de cacao se posera. Les cultures vivrières sont en effet considérées par les paysans comme étant peu exigeantes en nutriment et n'entraveraient donc pas la mise en jachère et la fertilisation du sol. Le discours d'un des enquêtés illustre cet état de fait : « *quand on voit que les pieds de cacao sont fatigués et que ça ne donne plus comme avant, on coupe les pieds et on laisse la place se reposer. C'est là que nos mamans font vivrier, soit maïs, soit gombo ou piment. Ça gêne pas le sol. (...) bon c'est comme cela que nos parents ont toujours fait, c'est à côté d'eux qu'on a appris cette manière de faire.* » **Extrait de l'entretien avec une autorité coutumière.**

Cette pratique historique relative à l'occupation temporaire du sol par la culture du maïs, le temps de sa fertilisation, est fondée sur une logique de reproduction sociale. Cette logique de reproduction sociale pousse les coopérateurs à reproduire de façon systématique les pratiques culturelles de leurs parents. Cela traduit un habitus cultural intégré durablement lors de la socialisation des paysans et transmis au fil des générations. Cette technique dénote aussi une relation de distanciation des coopérateurs vis-à-vis des fertilisants non naturels. En effet, l'étrangeté de ces fertilisants au niveau des coopérateurs fait naître des incertitudes quant à leur efficacité. Dans cette optique, l'on peut dire que l'usage des engrais chimiques exigeant un besoin de confiance, sa non-utilisation n'est pas la remise en cause de l'efficacité technique desdits fertilisants. Mais cette non-utilisation est tributaire d'une insuffisance d'information quant à sa capacité à répondre efficacement aux besoins locaux. La confiance se situe dès lors entre le savoir complet et l'absence de savoir. Elle sert à combler l'écart relatif à la compétence entre l'acteur qui a l'expérience de l'engrais chimique proposé et celui qui ne l'a pas. Il existe donc une relation distendue parce qu'il est impossible de maîtriser toute la complexité d'une situation donnée. Ainsi, l'information sur l'engrais associé à l'innovation proposée vient du réseau d'interconnaissance des coopérateurs. Le verbatim qui suit l'atteste en ces termes : « *Comme je n'ai pas encore vu quelqu'un utilisé engrais là, je n'ai pas utilisé, (...) si je connais quelqu'un qu'il a fait, que c'est bon, je peux utiliser maintenant.* » **Extrait de l'entretien avec un cacaoculteur.**

Néanmoins, lorsque les coopérateurs optent pour l'usage de ces engrais, ils n'y ont pas accès dans les délais adéquats. En effet, dans les zones forestières, la pluviométrie plus importante et régulière de la petite saison pluvieuse permet deux cycles de culture

pluviale de maïs : un premier cycle qui démarre en mars ou début avril en fonction de l'arrivée des premières pluies et un deuxième cycle plus tardif dans lequel les semis interviennent en juin et juillet. Mais le fait est que dans le cadre du projet, les coopérateurs n'ont reçu les semences de maïs que dans le mois d'août, ce qui correspond à la fin de la période des semis. Éléments qui pourraient aussi expliquer le choix par les coopérateurs des semences locales de maïs qui ne nécessiterait pas d'engrais selon eux, afin de ne pas avoir à bouleverser leur calendrier agricole.

Tableau IV et V : Calendrier de la production de maïs en zone de forêt

1er cycle	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Défrichage/billonage												
Labours												
Semis												
Sarclage												
Récolte												

2ème cycle	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Défrichage												
Labours												
Semis												
Sarclage												
Récolte												

Source : (Rongead, 2014)

L'analyse du corpus de données fait donc ressortir les éléments « connaissances de l'innovation » et « échange de connaissance au sein du réseau de relations interpersonnelles » durant le processus de diffusion de l'innovation proposée. Les coopérateurs ne sont pas encore certains que l'engrais non-naturel aussi avantageux soit-il, puisse leur permettre d'améliorer la fertilité de leur sol. Cette preuve doit être fournie par les acteurs du réseau et non par les acteurs exogènes qui proposent l'innovation. L'acquisition des éléments de connaissances sur l'innovation n'est pas pour l'heure effective chez les coopérateurs, en termes d'expérience. La confiance en leurs pairs produit donc un déterminisme qui tend à reproduire les pratiques ancestrales. Cette situation met en relief l'absence de premiers adoptants qui se dégagent de leurs réseaux de relations interpersonnelles.

Les pratiques locales de sécurisation foncière : des facteurs limitant la production de rente de maïs par les cacaoculteurs à Téhiri

L'analyse du corpus de données fait ressortir que les surfaces relativement réduites¹ réservées à la production de maïs et celles relativement vastes consacrées à la production de cacao (Rongead, 2014), dans la zone d'étude constituent une réponse à l'insécurité foncière. En effet, les cacaoculteurs préfèrent occuper durablement leurs parcelles de terre avec des cultures arboricoles comme le cacaoyer. Cette pratique les met à l'abri des conflits fonciers récurrents dans la localité du fait de l'occupation illégale des terres par certains allogènes et autochtones comme l'illustre le discours qui suit : « *si tu as fait cacao, on peut pas venir t'arracher ta place de terre, parce que ton cacao est là il y a longtemps, mais imagine pour voir que c'était maïs, depuis, les gens ont pris ma place, parce que il y aura palabre. Ma plantation de cacao, au moins c'est là il y a longtemps, on sait que c'est pour moi. Donc on peut pas venir m'arracher ça.* » **Extrait de l'entretien réalisé avec un coopérateur non-actif.**

Cette pratique qui consiste donc à réserver des surfaces relativement réduites de terre à la production de maïs relève d'une réponse à l'insécurité foncière et a ainsi un fondement structurel et idéologique. En effet, la relation conflictuelle entre les paysans et l'altérité autour des terres arables pousse les coopérateurs à développer des stratégies en vue de conserver durablement leurs patrimoines fonciers. Ce patrimoine foncier est idéologiquement construit comme appartenant aux ancêtres car il le reçoit en héritage et devrait par ricochet être préservé durablement afin de le léguer aux futures générations. Ainsi, décident-ils de s'investir dans la culture de cacao qui a une durée de vie relativement plus longue que celle de la maïsiculture qui ne dure que 2 à 3 mois et qui expose la parcelle à des vellétés d'arrachage de la part des autochtones. Il faut aussi remarquer que les cacaoculteurs ne cherchent pas à intensifier leur système de production du maïs car, ni l'outillage, ni les techniques n'ont évolué. Ils restent attachés à l'agriculture cacaoyère extensive qui selon eux rémunère mieux la force de travail et occupe durablement la terre comparativement à la culture du maïs. Plutôt que d'intensifier leur production de cacao, les coopérateurs préfèrent créer de nouvelles plantations de cacao et mettre à la disposition de leurs épouses de « petites » parcelles de terre pour la culture du maïs. Cet état de fait, bien qu'ayant une visée de rentabilisation, cache en effet une volonté de se protéger des conflits fonciers. Il n'y a

¹ la majorité du maïs produit en Côte d'Ivoire reste cultivée sur de petites superficies (<2ha), souvent en associations de cultures, et orientée vers l'autoconsommation. RONGEAD, 2014

donc pas une évolution vers un système où la culture du maïs pourrait devenir une nouvelle culture marchande.

Discussion : La pratique locale de sécurisation foncière : un frein à la diffusion de l'innovation sociale

Dans la dynamique de diffusion de l'innovation sociale, c'est à dire de la diversification des sources de revenu des cacaoculteurs par la production de rente de maïs, les acteurs orientent leurs pratiques d'abord selon les positions occupées dans le champ social, ensuite selon la logique de ce champ social enfin, en référence aux situations dans lesquelles ils sont impliqués. Le générateur de sens qui est ici l'habitus cultural, vient repasser sous l'angle de la socialisation et de l'expérience des acteurs, l'innovation proposée. Dès lors, le fait social que constitue la limitation de la diversification des sources de revenu observé chez des cacaoculteurs de Téhiri s'appréhende comme le résultat d'un processus de socialisation et d'expérience sociale. Ainsi, dans le contexte du projet, la pratique de la sécurisation foncière apparaît comme une barrière à la diversification des sources de revenu des cacaoculteurs par la production de rente de maïs.

Les résultats ainsi exposés, corroborent l'analyse faite par Filliastre Roux Marjorie (2012) sur les formes de diffusion des énergies renouvelables en France et au royaume uni. L'auteur montre que l'innovation en tant que produit se diffuse dans un environnement composé d'objets préexistants, construit autour de pratiques routinières, ancrées dans le quotidien des individus. Ces pratiques, parfois incorporées par les acteurs sociaux au point d'être mécaniques et inconscientes, répondent à des enjeux multiples : financiers, matériels, symboliques, etc. les pratiques domestiques sont construites socialement, laissant peu de marge de manœuvre aux individus et aux usages s'écartant de la norme sociale établie. Ramené à nos propos, nous pensons qu'un effet de « marché » et de structure peut également jouer en la faveur de l'adoption d'un type d'objet particulier dans un espace donné, alors que le même objet ne sera pas accepté de la même façon dans un autre espace, peut être perçu comme moins utile, moins adapté aux modes de vie des individus ou à leurs imaginaires sociaux. Si les pratiques sont en partie fonction de l'espace dans lequel elles s'inscrivent, elles varient également suivant les époques. En ce sens, les pratiques du quotidien ont évolué et

revêtu différentes significations dans le temps, une même pratique pouvant devenir proscrite alors qu'elle était considérée comme une pratique de référence dans un autre contexte temporel. L'article d'Elizabeth Shove et al. sur l'évolution de la pratique du bain illustre ce potentiel de réinterprétation historique des pratiques, le bain représentant dans l'antiquité un mode de sociabilité, alors qu'à l'heure actuelle il est synonyme d'intime bien-être et de propreté (Shove et al., 2012).

Ces résultats confirment aussi les travaux de Goulet Frédéric & Vinck Dominique (2012) sur *"l'innovation par retrait. Contribution à une sociologie du détachement"*. A la différence que ces chercheurs formulent une critique à l'encontre des approches des processus d'innovation qui relèvent selon eux d'un postulat initial qui leur est commun. A savoir que l'innovation se structure autour de l'introduction d'un élément nouveau, un artefact, une fonctionnalité, un service, et son succès repose sur le nombre d'adoptants, sur l'importance des entités (ressources, compétences, etc.) qui lui sont articulées et sur les pratiques locales qui les conditionnent (Goulet & Vinck, 2012). Ainsi, si la diversification des sources de revenu des cacaoculteurs par la production de rente de maïs repose sur leur substitution aux variétés traditionnelles, il n'est pas pour autant communément défini sous cet angle. Or, dans les innovations que ces auteurs évoquent, l'élément structurant est justement le retrait d'un des éléments du réseau sociotechnique, même si divers autres éléments sont introduits, retirés ou transformés. En l'occurrence, la pratique de la sécurisation foncière par le retrait de la culture du maïs sur les parcelles de cacao après leur mise en jachère est décrite par les cacaoculteurs de Téhiri comme une réponse aux effets néfastes liés au conflit foncier récurrent dans la localité.

Conclusion

De cette étude qualitative, il faut d'abord noter que la diversification des sources de revenu des cacaoculteurs par la production de rente de maïs est une innovation sociale relativement au contexte relationnel et culturel de sa diffusion. Ensuite, l'analyse des données révèle que les freins à la diffusion de ladite innovation trouvent leur ancrage dans un usage différencié du foncier agricole de la part des cacaoculteurs à Téhiri. Enfin, l'étude permet de comprendre que l'usage différencié du foncier agricole se matérialise par l'inscription de la production de maïs dans la temporalité de mise en

jachère des parcelles de cacao ; et par des pratiques locales de sécurisation foncière dont la culture extensive du cacao constitue le ferment social.

Références bibliographiques :

- AKRICH Madeleine, CALLON Michel, & LATOUR Bruno, 1988, *A quoi tient le succès des innovations ? Annales des mines. Gérer & comprendre*, Eska, pp.4-17 & 14-29.
- BAMBA Ngalaiijo, CONTAMIN Bernard, DIOMANDE Kunvaly, & KOULIBALY Mamadou, 1992, *Crises et ajustements en Côte d'Ivoire, les dimensions sociales et culturelles*. Actes de la Table Ronde, ORSTOM.
- COLIN Jean-Philippe, & RUF Francois, 2011, *Une économie de plantation en devenir. L'essor des contrats de planter-partager comme innovation institutionnelle dans les rapports entre autochtones et étrangers en Côte d'Ivoire*. Revue Tiers Monde. <https://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2011-3-page-169.htm>
- DORIN Bruno, 2003, *Agriculture et alimentation de l'Inde. Les vertes années*. Tiers-Monde, Volume 44 Numéro 173 pp. 233-234.
- FILLIASTRE Roux Marjorie, 2012, *Formes de l'adoption d'une innovation « énergétique » : Analyse sociologique de la diffusion des énergies renouvelables décentralisées en France et au Royaume-Uni*. Thèse de doctorat en Sociologie, 485 pages.
- GNAMIAN Yannick Paule-Estelle, 2008, *Libéralisation et pauvreté : Le cas des producteurs de cacao de la Côte-d'Ivoire*. Mémoire de fin d'étude, Université du Québec à Montréal, 144 pages.
- GOULET Frédéric, & VINCK Dominique, 2012, *L'innovation par retrait. Contribution à une sociologie du détachement*. Revue française de sociologie, 53 (2) : p. 195-224.
- HARRISSON Denis, 2012, *Quatre propositions pour une analyse sociologique de l'innovation sociale*. Cahiers de recherche sociologique, (53), 195-214.
- GUILLEMETTE François, & LUCKERHOFF Jason, 2009, *L'induction en méthodologie de la théorisation enracinée (MTE)*. Recherches qualitatives, 28(2), 3-20. [http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero28\(2\)/guillemette_luckerhoff%20\(28\)2.pdf](http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero28(2)/guillemette_luckerhoff%20(28)2.pdf)

- MICHELAT Guy, 1975, *Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie*. Revue française de sociologie, 16-2. pp. 229-247.
- MORSE Janice Margaret, 2007, *Développer une enquête qualitative*. Recherche qualitative en santé, 17 (5), 567–570.
<https://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/1049732307301611#articleCitationDownloadContainer>
- RONGEAD, 2014, *Diagnostic de la filière maïs en Côte d'Ivoire*. Programme FLEX-FED/2013/324 233.
- RUF François, 2010, *Les Baoulé ne sont pas des oiseaux pour manger du riz*. Cahiers d'études africaines Vol. 31, n°121, pp.83-134.
- SCHUMPETER Joseph, 1983, *Histoire de l'analyse économique (1954), tome 3*. L'âge de la science, Paris, édition originale, Gallimard.
- SHOVE Elizabeth, PANTZAR Mika, & WATSON Matt, 2012, *The Dynamics of Social Practice. Everyday Life and how it Changes*. Sage, ISBN : 9780857020420.
- TANO Maxime, 2008, *Crise cacaoyère et stratégies de survie des producteurs : Le cas des Bakwé dans le Sud-Ouest ivoirien*. Cahiers d'Outre-Mer, pp 323-338.
<http://journals.openedition.org/com/5340>